

DECRET N° 87-329 du 13 Octobre 1987

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,  
Ministre des Enseignements Moyens et  
Supérieur de l'intérim du Camarade  
André ATCHADE, Ministre de la Santé  
Publique, pour compter du 10 Octobre  
1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la  
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Cons-  
titutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 10 Octobre 1987, le Camarade Vincent GUEZODJE,  
Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est chargé de l'intérim du  
Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 Octobre 1987

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEM 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2  
MSP-MEMS 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-